

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-35</b> <b>21SGADL0058</b>

**SEANCE DU**  
**18 MARS 2021**

<b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>71</b>
<b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>64</b>
<b><u>Date de convocation :</u></b> <b>12 mars 2021</b>
<b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>19 mars 2021</b>

<b><u>OBJET :</u></b> <b>AP/CP Aménagement du centre de</b> <b>Génélard - Ajustement du montant</b> <b>et de l'échéancier</b>
--

<b><u>Nombre de Conseillers ayant pris</u></b> <b><u>part au vote : 71</u></b>
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté</u></b> <b><u>pour : 71</u></b>
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté</u></b> <b><u>contre : 0</u></b>
<b><u>Nombre de Conseillers s'étant</u></b> <b><u>abstenus : 0</u></b>
<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 7</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Christian GRAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 22 janvier 2015 a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) pour une partie des dépenses d'investissement.

Cette démarche a été retenue pour le projet d'aménagement du centre-bourg de Gévelard, intégré dans le cadre du contrat métropolitain.

Le projet a une double vocation :

- Un volet « aménagement urbain » porté par la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau.
- Un volet « programmation immobilière » (logements adaptés aux personnes âgées et aux familles) porté par la commune de Gévelard.

Concernant le volet « aménagement urbain », une étude urbaine a été lancée pour définir les principes de requalification des espaces publics du centre-bourg et la programmation des aménagements urbains. La priorité retenue est la requalification de la rue nationale (route départementale), le long de laquelle se trouvent tous les commerces de proximité de Gévelard.

La communauté urbaine procède donc au réaménagement de cette rue principale commerçante : il s'agit de proposer un aménagement qualitatif qui rende la rue plus apaisée et confortable tant pour les piétons (élargissement des trottoirs) que pour la clientèle et les résidents (faciliter le stationnement).

Il s'agit également de requalifier les rues ou venelles piétonnes qui assurent la connexion entre la rue nationale et la place du champ de foire pour rendre plus perceptibles les liens vers les écoles, la salle des fêtes, les futurs programmes envisagés par la commune.

Ces travaux de requalification de la voirie sont prévus en deux phases.

Pour mémoire, par décision Président en date du 4 juin 2020, l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du centre de Gévelard a été mise à jour comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)		
			2020	2021	2022
Aménagement du centre de Gévelard	1 100 000	UDUPU228	400 000	400 000	300 000

Au vu des réalisations sur l'exercice 2020 et des prévisions sur 2021 et les années suivantes, il est proposé de prolonger l'AP de 2 ans, de modifier le montant de l'AP et l'échéancier de l'autorisation de programme, de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Progra mme - Opérat ion	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2020	2021	2022	2023	2024
Aménagement du centre de Gévelard	1 370 978	UDUPU 228	370 978	400 000	0	300 000	300 000

Il convient de rappeler que cette opération est aujourd'hui subventionnée de la manière suivante :

- 40% par la Région au titre du Contrat Métropolitain, soit potentiellement 352 000 €.
- Une demande de 172 545 € est cours d'instruction par l'Etat au titre de la DETR 2020 pour la 1<sup>ère</sup> phase de travaux.

Soit un total de 524 545 € avec possibilité d'obtenir de la DETR en 2021 pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du centre de Gévelard établie comme suit :

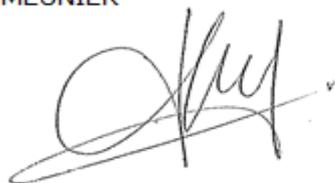
Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Progra mme – Opérat ion	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2020	2021	2022	2023	2024
Aménagement du centre de Gévelard	1 370 978	UDUPU 228	370 978	400 000	0	300 000	300 000

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 19 mars 2021  
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

